

### De quoi parle-t-on ?

#### **Le viol**

est un crime passible d'au moins quinze ans de réclusion criminelle (art. 222-23 à 222-26 du code pénal). « Le viol consiste en un acte de pénétration sexuelle (pénétration vaginale, anale, au moyen d'un organe sexuel, d'un doigt ou d'un objet) ou encore un acte de pénétration buccale par un organe sexuel, effectué sur une personne de sexe féminin ou masculin, sans son consentement. La loi pénale exclut toute notion de consentement, quel que soit l'âge de l'auteur, si la victime est âgée de moins de 15 ans. »

#### **L'atteinte sexuelle**

« concerne l'attouchement sexuel commis par un majeur sur un mineur de 15 ans sans violence, contrainte, menace ni surprise (art. 227-25 à 227-27 du code pénal). »

#### **Les autres agressions sexuelles**

« concernent les faits d'attouchements sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, sans acte de pénétration sexuelle (art. 222-27 à 222-31 du code pénal). »

#### **La corruption de mineur**

« le fait de favoriser ou de tenter de favoriser la corruption d'un mineur. Organiser des réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles un mineur assiste ou participe. Utilisation pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de communications électroniques (art. 227-22 et 227-22-1 du code pénal). »

#### **L'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur**

(art. 227-23 du code pénal)

### Quelle prise en charge ?

Il est important d'entendre la parole de l'enfant ou l'adolescent :

- en recueillant fidèlement ses propos en établissant un climat de confiance dans un lieu garantissant la confidentialité,
- en respectant son rythme, ses mots et ses silences,
- en évitant par quelque attitude que ce soit de manifester un jugement, une prise de position, un doute.

Parfois, l'enfant, l'adolescent, demande à l'adulte de garder le secret sur ses révélations. Il faut alors arriver à lui faire comprendre la nécessité d'agir et donc l'impossibilité pour l'adulte de garder le secret.

Dans tous les cas de révélation, il est important de dire à l'enfant, l'adolescent, qu'on le croit et qu'il va être aidé.

Si les abus sexuels ne sont pas intrafamiliaux les parents doivent être avertis. Ils pourront alors déposer plainte. Cette démarche n'étant pas contradictoire avec le signalement.

Pour les situations d'agressions sexuelles entre mineurs dans un établissement scolaire, entendre l'adolescent victime et transmettre **immédiatement** au parquet compétent ainsi qu'à la DASEN.

## Quelle procédure mettre en place ?

### Même procédure pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré

- conseil technique pour le 1<sup>er</sup> degré par les conseillers techniques de la direction académique : assistante sociale, médecin, infirmière.
- conseil technique pour le 2<sup>nd</sup> degré par l'assistant social, l'infirmière, le médecin de l'établissement.

### **Pour des faits qui se sont produits à l'extérieur de l'établissement scolaire.**

- ✓ Utiliser le document [protection de l'enfance](#).

C'est la personne qui a reçu les confidences qui rédige.

Utiliser les guillemets en citant la parole de l'enfant

Apporter des éléments de contexte (comment et quand a eu lieu la révélation) et d'observation (dans quel état émotionnel est l'enfant, l'adolescent...).

Signer le document et donner uniquement son adresse professionnelle.

- ✓ Faxer le signalement au parquet avec copie à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et copie à la DASEN (via l'IEN pour le 1<sup>er</sup> degré)

Pour déterminer le parquet compétent (Auxerre ou Sens) voir le dossier technique « protection de l'enfance » sur le site de la DSDEN.

**La famille ne doit pas être informée de la démarche si l'agression sexuelle est intra-familiale.**

### **Pour des faits commis au sein de l'établissement scolaire**

- ✓ Utiliser le document [« incidents et délits en milieu scolaire »](#)
- ✓ Faxer au parquet et à la DASEN.

## Obligation de signaler

**Code de procédure pénale**  
- art. 40

**Code pénal**  
- art. 434-1 et art. 434-3  
- art. 223-6

Loi relative à la protection de l'enfance du 5 mars 2007

## Quelles suites ?

Les situations d'agressions sexuelles sont qualifiées par le Parquet qui décide des suites à donner.

Ces situations sont ensuite transmises pour enquête.

Ces enquêtes peuvent durer de quelques semaines à plusieurs années en fonction des situations.

Si l'enfant, l'adolescent, a besoin d'être protégé dans la journée, il convient de rester en contact avec la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) qui fera le lien avec le parquet.

Les victimes ont besoin d'être accompagnées et soutenues durant la période d'enquête (association d'aide aux victimes, soutien médico-psychologique...) et en dehors du système scolaire. Les médecins scolaires peuvent faire le lien.

**SIGNALEMENT D'INCIDENTS GRAVES OU DE VIOLENCES ET DÉLITS EN MILIEU SCOLAIRE**

**ORIGINE DU FAX :**

Etablissement ou école concerné(e) :

Ville :

Date des faits :

Heure :

Auteur du signalement (nom) :

Qualité :

**Destinataire(s) Fax :**

**DSDEN**

Fax : 03.86.51.00.69

Copie IEN de la circonscription  
pour le 1<sup>er</sup> degré

Parquet Auxerre

Fax : 03.86.72.30.18

Unité de Police territorialement compétente

Unité de Gendarmerie territorialement compétente

**INDICE DE GRAVITE : évaluation obligatoire**

1  Significatif

2  Important

Sans retentissement sur la communauté éducative

3  Evènement grave

4  Evènement exceptionnel

Avec retentissement sur la communauté éducative

**TYPE D'INCIDENT**

**PERSONNES EN CAUSES ET SUITES A DONNER**

**Atteintes aux personnes :**

■ Sexuelles

■ Coups et blessures

Avec arme

Sans arme

■ Agression verbale

Injures

Menaces

■ Racket

■ Autres

(préciser.....)

**Atteintes aux biens :**

■ Incendies

■ Dégradations de locaux

Tags

Détériorations

Destructions

■ Dégradations de biens meubles

Véhicules

Informatique et vidéo

Autres

■ Intrusions - Vols

Avec effraction

Sans effraction

■ Recel

■ Alerte à la bombe

■ Fausse alerte incendie

**Toxicomanie :**

■ Stupéfiants

Usage  présumé

Cession

**Port d'arme :**

■ A feu

■ Blanche

Couteau

Cutter

■ Bombe Lacrymogène

■ Autre

**Victime :**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Sexe :  M  F

Qualité :  Personnel établissement ou enseignant

Elève

Personne étrangère à l'établissement

Coordonnées :

Tél :

**Suites immédiates données :**

■ à l'égard de la victime :

SAMU

POMPIERS

MEDECIN

Autres (à préciser) :

■ à l'égard de l'auteur :

POLICE

GENDARMERIE

**Auteur(s) présumé(s)**

**NOM :**

**Prénom :**

Date de naissance :

Classe :

Sexe :  M  F

Coordonnées :

Tél :

Isolé :

En bande :

Appartient à l'établissement : oui

non

**DECISION INTERNE IMMEDIATE**

.....  
.....

*Description OBLIGATOIRE des faits et observation sur feuille en annexe*

**ANNEXE : À UTILISER S'IL Y A PLUSIEURS VICTIMES OU AUTEURS**

VICTIMES	AUTEURS
<p>NOM et Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Qualité : <input type="checkbox"/> Personnel établissement ou enseignant  <input type="checkbox"/> Elève  <input type="checkbox"/> Personne étrangère à l'établissement</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p>	<p>NOM et Prénom : :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p> <p>Appartient à l'établissement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
<p>NOM et Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Qualité : <input type="checkbox"/> Personnel établissement ou enseignant  <input type="checkbox"/> Elève  <input type="checkbox"/> Personne étrangère à l'établissement</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p>	<p>NOM et Prénom : :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p> <p>Appartient à l'établissement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
<p>NOM et Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Qualité : <input type="checkbox"/> Personnel établissement ou enseignant  <input type="checkbox"/> Elève  <input type="checkbox"/> Personne étrangère à l'établissement</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p>	<p>NOM et Prénom : :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p> <p>Appartient à l'établissement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
<p>NOM et Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Qualité : <input type="checkbox"/> Personnel établissement ou enseignant  <input type="checkbox"/> Elève  <input type="checkbox"/> Personne étrangère à l'établissement</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p>	<p>NOM et Prénom : :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p> <p>Appartient à l'établissement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
<p>NOM et Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Qualité : <input type="checkbox"/> Personnel établissement ou enseignant  <input type="checkbox"/> Elève  <input type="checkbox"/> Personne étrangère à l'établissement</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p>	<p>NOM et Prénom : :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe : Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</p> <p>Coordonnées :</p> <p>Tél :</p> <p>Appartient à l'établissement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>

## **ANNEXE SIGNALEMENT D'INCIDENTS GRAVES OU DE VIOLENCES ET DÉLITS EN MILIEU SCOLAIRE**

### **Description détaillée des faits et observations**

**Date :**  
**Coordonnées et signature du rédacteur :**

# Fiche réponse du Procureur à l'Inspecteur d'Académie

A retourner à :

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'YONNE  
12 bis boulevard Gallieni  
BP 66  
89011 AUXERRE CEDEX Fax : 03.86.51.00.69

La DSDEN (DIVE) transmettra les suites données aux signalements aux chefs d'établissements concernés.

Elève signalé (nom, prénom, établissement scolaire) :

## Suite donnée :

- Classé sans suite :

Directement	<input type="checkbox"/>
Après rappel à la loi	<input type="checkbox"/>
Après réparation pénale	<input type="checkbox"/>
Après composition pénale	<input type="checkbox"/>

- Ouverture d'une procédure :

Auprès du juge des enfants	<input type="checkbox"/>
Auprès d juge d'instruction	<input type="checkbox"/>

Autre mesure :

A

Le

Signature

## PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseillère technique de service social

➤ D.S.D.E.N. : Infirmière conseillère technique

Médecin conseiller technique

☛ Conseil technique

➤ C.R.I.P. (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) : 03 86 72 84 60

Information préoccupante (à l'attention du conseil général - CRIP)	Signalement (à l'attention du procureur de la République)
<p><u>Enfant en danger</u></p> <p><input type="checkbox"/> Violences physiques                      <input type="checkbox"/> intra familiales  <input type="checkbox"/> Violences morales                        <input type="checkbox"/> extra familiales  <input type="checkbox"/> Négligences lourdes                      <input type="checkbox"/> institutionnelles</p> <p><u>Enfant en risque de danger</u></p> <p>Motif :</p>	<p><input type="checkbox"/> Violences physiques                      <input type="checkbox"/> intra familiales  <input type="checkbox"/> Violences sexuelles                        <input type="checkbox"/> extra familiales  <input type="checkbox"/> institutionnelles</p> <p><i>NB - Pour les situations de violences physiques, joindre, si possible, un constat médical établi par le médecin scolaire</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>à adresser à la CRIP</b>, par courrier : 1 rue de l'étang Saint Vigile BP 100 - 89089 AUXERRE</li> <li>• <b>pour les situations d'urgence</b> (nécessité d'évaluer et/ou de protéger un mineur) : envoi par fax au 03 86 72 84 61 suivi d'un appel téléphonique au 03 86 72 84 60.</li> <li>• <b>adresser une copie</b> à madame l'inspectrice d'académie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>à adresser par fax</b> au Parquet compétent avec copie à la CRIP <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Parquet d'AUXERRE                      <input type="checkbox"/> Parquet de SENS 03 86 72 30 03                                  03 86 65 86 30</li> </ul> </li> <li>NB - détermination du Parquet compétent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par rapport au domicile de l'auteur présumé des faits ou si le domicile n'est pas connu, le lieu des faits</li> <li>• si l'auteur présumé des faits est mineur, la compétence revient au Parquet d'AUXERRE</li> </ul> </li> <li>• <b>adresser une copie</b> à madame l'inspectrice d'académie</li> </ul>

◆ **Élève concerné :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Adresse :

Tèl :

Vit au domicile : des parents    du père    de la mère

autres (foyer, famille d'accueil, ...) - préciser adresse et tél. :



**Famille connue des services sociaux :** oui non  
Si oui, de quel(s) service(s) ?

**Famille avertie de l'envoi de ce rapport, le** \_\_\_\_\_

 *la famille doit être obligatoirement prévenue de cet envoi, sauf intérêt contraire à l'enfant et sauf dans le cas de suspicion d'abus sexuel intrafamilial et suspicion de violences graves et manifestes intrafamiliales.*

◆ **Coordonnées professionnelles du signalant :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

École/établissement (adresse, coordonnées tél, fax, mél.) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
signature : \_\_\_\_\_

**Fiche de Signalement transmise le** \_\_\_\_\_

au président du conseil général  
au procureur de la République      Parquet d'AUXERRE      Parquet de SENS  
à l'inspecteur d'académie (copie)

Nom – prénom de la victime :\_

**Constat médical**

**Confidentiel - Sous pli cacheté**

Établi par le Docteur

Nom :

Prénom :

Adresse d'exercice :

Tel :

N° inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins :

**Constat médical :**

Fait à

le

Cachet et signature

## Révélation d'abus sexuels

De quoi parle-t-on ?.....	1
Le viol.....	1
L'atteinte sexuelle.....	1
Les autres agressions sexuelles.....	1
La corruption de mineur.....	1
L'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur.....	1
Quelle prise en charge ?.....	1
Quelle procédure mettre en place ?.....	2
Pour des faits qui se sont produits à l'extérieur de l'établissement scolaire.....	2
Pour des faits commis au sein de l'établissement scolaire.....	2
Obligation de signaler.....	2
Quelles suites ?.....	2

### Annexes

Signalement d'incidents graves ou de violences et délits en milieu scolaire.....	1
Protection de l'enfance (information préoccupante, signalement).....	1